

## COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville du Fousseret, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

|                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |    |           |    |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|-----------|----|
| NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 19 | VOTANTS : | 18 |
| <u>PRESENTS : 14</u>                  | MMS LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - Mme BENAZET Nadine - M. DAURE Nicolas - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - MMS FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - LIGONNIERE Vincent - Mme LAFARGUE Claudine - M. MARTINIE Laurent - Mmes NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - M. VILLEMUR Frédéric. |    |           |    |
| <u>ABSENTS</u><br><u>EXCUSES : 05</u> | M. BELMONTE José ayant donné procuration à M. MARTINIE L.<br>M. BOST Romain ayant donné procuration à Mme LAFARGUE C.<br>M. BOULINEAU Christophe.<br>Mme CAPOUL Sabine ayant donné procuration à M. BAÑULS C.<br>Mme TORILLON Martine ayant donné procuration à Mme BENAZET Nadine.                          |    |           |    |

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. BAÑULS Cédric à l'unanimité.

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2025

Unanimité.

M. Le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter trois dossiers à l'ordre du jour :

N° 2025-62 : AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE ET LA COMMUNE DU FOUSSERET DU 12 MARS 2021 ET L'ANNEXE DU 9 SEPTEMBRE 2021

N° 2025-63 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A SE REUNIR AU FOUSSERET - FOIRE 2025

N° 2025-63a : DM N° 03-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A « SE REUNIR AU FOUSSERET »- FOIRE 2025

|                                        |
|----------------------------------------|
| LA DEMANDE EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ |
|----------------------------------------|

### DELIBERATIONS

2025-59 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE MARCHE TRAVAUX DE SAUVEGARDE DE L'EGLISE

M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a approuvé le lancement du marché de travaux de sauvegarde de l'église.

Le marché a été lancé sur la plate-forme AWS commune à « LA DEPECHE » et le « GROUPE MONITEUR ». La date de remise des offres était fixée au 22.09.2025. Le début des travaux est prévu au 05.01.2026, regroupés en trois lots :

- 01 - Lot Maçonnerie - Pierre de taille
- 02 - Lot Charpente - Menuiserie
- 03 - Lot Couverture

En raison d'un contre-temps de la part des cabinets d'architectes PETOT-BOTTIN et TAILLANDIER, l'analyse des plis n'a pu être rendue. M. Le Maire précise que ce dossier est donc reporté et sera étudié lors de la prochaine réunion du conseil municipal, après délibération de la CAO.

*Dossier reporté*

## **2025-60 : AVIS SUR PROJET CULTUREL SCIENTIFIQUE ET SOCIAL (PCSES) 2025-2029 VIVRE ENSEMBLE DE LA MEDIATHEQUE**

M. Le Maire informe les élus que le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES) détermine les grands axes de fonctionnement d'un établissement propre dans un territoire. Le PCSES d'une Médiathèque, outil de pilotage et de gestion, définit les grandes orientations et les stratégies de la Médiathèque en tenant compte de toutes ses missions de lecture publique.

Le PCSES a été élaboré par la responsable de la médiathèque (Mme SOUVIELLE Laure) et l'adjointe du patrimoine (Mme LACAN Elisabeth) au sein du comité de pilotage.

Il répond à cinq objectifs :

- repenser le projet pour répondre aux attentes des habitants
- fédérer le projet de service avec et entre les acteurs internes à la collectivité (élus, agents du service public) et externes (DRAC, Région, Métropole) mais aussi en concertation avec les différents publics
- concevoir les objectifs culturels, sociaux, éducatifs et scientifiques du service Culture
- analyser les forces et les faiblesses des Médiathèques aujourd'hui
- définir les outils de mise en œuvre

Trois axes de travail ont été définis :

AXE 1 : favoriser l'accès à la culture pour tous

AXE 2 : créer un 3ème lieu (lien social et convivialité)

AXE 3 : faire vivre les patrimoines

Les actions du projet sont programmées sur les 4 prochaines années scolaires

- 2025/2026 : Patrimoine et biodiversité. Objectif final : végétalisation de la cour de la Médiathèque.
- 2026/2027 : Un nouvel espace pour reconquérir les publics éloignés. Objectif final : aménagement de l'étage pour les adolescents (collège/lycée)
- 2027/2028 : Le patrimoine entre dans la modernité : partie 1, mémoire matérielle. Objectif final : mise en place de Géocaches permettant de découvrir l'histoire et le patrimoine bâti du village.
- 2028/2029 : Le patrimoine entre dans la modernité : partie 2, mémoire immatérielle. Objectif final : Création d'une « randonnée contée » dans les lieux emblématique du Fousseret

Les chartes sont révisables au cours du présent PCSES et seront adaptées au fur et à mesure de l'avancement du projet afin d'intégrer des améliorations proposées par les services municipaux, culturels et les habitants.

*Avis favorable, à l'unanimité.*

## 2025-61 : AVIS SUR LA PROPOSITION D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT « LES CLOTTES »

M. le Maire rappelle à l'assemblée la proposition sommaire faite par M. BELLIO Luc, lotisseur, d'un projet d'aménagement d'un lotissement aux Clottes, exposée devant le Conseil Municipal, dans sa séance du 09 septembre 2025. Celui-ci est déjà titulaire d'un permis d'aménager sur cette même zone, prorogé en mai 2025.

Il propose 49 lots d'une superficie comprise entre 483 m<sup>2</sup> et 1 547 m<sup>2</sup>, parmi ceux-ci, une parcelle de 1 289 m<sup>2</sup> serait réservée pour des logements sociaux, en accès à la propriété. Ces logements sociaux seraient réalisés par un autre organisme, en accord avec M. BELLIO. L'aménagement se fera au fur et à mesure de l'ouverture des tranches (4).

M. GALIAY Jean-Sébastien demande un éclaircissement sur le dispositif d'assainissement prévu. M. Le Maire précise que le lotissement sera relié au réseau collectif, avec un système de pompe de relevage. Il indique également que la nouvelle station d'épuration, prévue par RESEAU 31, permettra, dans le futur, d'accueillir ces logements. Pour ce qui est des autres réseaux : la canalisation d'eau passe sur la départementale et la collecte des ordures ménagères devra être prévue sous forme de colonnes enterrées, au sein du lotissement.

M. Le Maire précise également qu'une fois le lotissement achevé, la commune devrait reprendre les parties communes.

M. le Maire propose à l'assemblée de donner un avis favorable de principe à l'aménagement de ce lotissement.

*Avis favorable, à l'unanimité.*

## N° 2025-62 : AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE ET LA COMMUNE DU FOUSSERET DU 12 MARS 2021 ET L'ANNEXE DU 9 SEPTEMBRE 2021

M. Le Maire rappelle à l'Assemblée l'existence d'une convention entre la Communauté de Communes Cœur de Garonne et la commune du Fousseret, destinée à régir les relations des deux collectivités en ce qui concerne la facturation des repas des enfants inscrits à l'accueil de loisirs, les mercredis des périodes scolaires ainsi que durant les vacances scolaires. Ces repas sont dans un premier temps pris en charge par la Commune dans le cadre du contrat avec API restauration, puis refacturés à la Communauté de Communes.

M. Le Maire fait part du renouvellement de marché avec API restauration au 01/09/2025 et de l'actualisation des prix des repas classiques ainsi refacturés, à intégrer à ladite convention par voie d'avenant. Il précise que ce forfait est valable quel que soit le nombre de repas livrés.

|                    | Maternelle | Primaire   | Adultes    |
|--------------------|------------|------------|------------|
| Mercredis          | 3,53 € TTC | 3,80 € TTC | 4,13 € TTC |
| Vacances scolaires | 3,53 € TTC | 3,80 € TTC | 4,13 € TTC |

*Approbation, à l'unanimité.*

## N° 2025-63 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A SE REUNIR AU FOUSSERET - FOIRE 2025

M. Le Maire informe l'assemblée que l'association « Se réunir au Fousseret » a organisé en septembre 2025, la Foire Agricole et Commerciale.

Pour faire face à l'ensemble des frais d'organisation, la commune a déjà octroyé une subvention de 4 000.00 €. Après étude du bilan de cette manifestation, il s'avère qu'il est nécessaire de combler des dépenses imprévues.

M. le Maire invite le conseil municipal à allouer une subvention complémentaire de 1 659.00 € à l'association Se réunir au Fousseret pour l'organisation de la Foire 2025.

*Approbation, à l'unanimité.*

## N° 2025-63a : DM N° 03-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A « SE REUNIR AU FOUSSERET »-FOIRE 2025

M. Le Maire informe l'assemblée qu'afin de verser la subvention exceptionnelle de 1 659.00 € à «Se réunir au Fousseret », il est nécessaire de faire un virement de crédit sur le budget primitif 2025.

Il propose :

|         |                                             |              |
|---------|---------------------------------------------|--------------|
| D/6188  | Autres frais divers :                       | - 1 659.00 € |
| D/65748 | Subvent° fonct autres personnes droit privé | + 1 659.00 € |

*Approbation, à l'unanimité.*

## INFORMATION ET AVIS

- **Point financier** : M. Le Maire commente les chiffres du budget en séance. Le document sera transmis par mail aux élus.
- **Actualités de la Communauté de Communes Cœur de Garonne**, présentés par Claudine LAFARGUE. Elle indique que Cœur Estival aura lieu le 20 juillet 2026 au Plan, ainsi que le 22 août 2026 à Rieumes.
- Le compte rendu des diverses commissions est à la disposition des élus, sur demande à la mairie, et sur le site « [ww.cc-cœur de garonne.fr](http://ww.cc-cœur-de-garonne.fr) » dans l'onglet « espace réservé aux communes », ainsi que le compte rendu du conseil communautaire.
- **Remplacement par le SIECT d'une canalisation Route du Haut de Marignac**. M. Le Maire informe l'assemblée que ces travaux vont débuter en mars 2026, en partant du château d'eau, ils longeront le terrain de foot, la raquette des écoles, le cabinet médical et la Route Départementale N° 7 jusqu'à Marignac-Lasclares.
- **Demande devis pour pose caméras au Bd Carolus et à Benque** : Nous attendons la proposition de PVI relative à la fourniture et à la pose de caméras supplémentaires au carrefour des RD 6 et RD 8 à Benque, secteur où la circulation est difficile et où des dépôts sauvages d'ordures ménagères sont régulièrement constatés.
- **Eclairage de foot** : Le dossier est lancé depuis le 23.09.25. Les travaux commenceront début décembre 2025, pour 3 jours. Les pylônes seront réutilisés.

- **Congé maladie du DGS** : M. Le Maire informe l'assemblée de son absence, au moins jusqu'au 20 octobre 2025.
- M. Le Maire évoque l'éventualité de nouvelles élections législatives en novembre 2025, en raison de la démission du premier ministre le 06 octobre 2025.
- Mme DUTREICH demande où en est l'avancement des travaux de la maison COUMES : M. Le Maire indique qu'une benne a été installée le week-end précédent et que le bâtiment est en grande partie débarrassé des gravats. Les deux voisins immédiats ont fait constater, par huissier, l'effondrement de certaines cloisons. Par ailleurs, l'utilisation de la grue initialement prévue pour les travaux par l'entreprise Comminges Bâtiments n'est plus envisagée.
- M. Galiay demande quelle solution est prévue pour l'accueil des paroissiens les jours de messe durant les travaux à l'église. M. le Maire présente trois options : le repli sur la chapelle de Benque si l'affluence reste modérée, l'éventuelle utilisation d'une salle du Picon, ou encore le recours aux églises des villages alentour. Le choix est entre les mains de la Paroisse.

*La séance est levée à 21 h 25.*

*Le Maire,*

*Le Secrétaire de séance*

Pierre LAGARRIGUE



Cédric BAÑULS



## ANNEXES

Annexe 1 : compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 09 septembre 2025